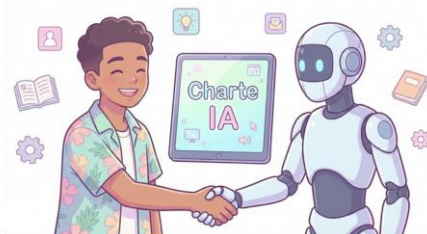


Charte d'engagement

Usage responsable de l'IA pour les travaux scolaires



Pourquoi cette charte ?

L'intelligence artificielle peut-être un outil puissant pour apprendre, réviser et approfondir ses connaissances. Mais lorsqu'elle remplace l'effort personnel de l'élève, elle empêche les apprentissages essentiels (réflexion, mémorisation, création, ...) et fausse l'évaluation de ses compétences.

Cette charte fixe des règles claires pour un usage réfléchi, éthique et respectueux des devoirs scolaires. Elle s'inscrit par ailleurs dans le cadre d'un apprentissage raisonné et raisonnable de l'IA.

PRINCIPES

1. L'IA générative est un outil d'aide, pas un substitut au travail personnel : elle peut expliquer, reformuler, proposer des exercices ou encore aider à organiser ses idées, **mais ne doit pas réaliser entièrement le devoir à ma place.**
2. Utiliser l'IA pour faire tout ou partie d'un devoir sans accord explicite de l'enseignant constitue une **fraude scolaire** et sera puni. Par ailleurs, une vérification du travail personnel à l'oral ou en devoir surveillé pourra être menée en cas de doute.
3. **Esprit critique** : toute réponse fournie par l'IA doit être vérifiée (les erreurs sont possibles), complétée et comprise avant d'être utilisée.
4. **Protection des données personnelles** : je ne saisis jamais de données personnelles (nom, adresse, établissement, etc.) dans un outil d'IA.
5. **Impact environnemental** : j'utilise l'IA vraiment quand c'est nécessaire (une recherche sur Internet ne suffirait-elle pas ?).
6. L'utilisation de l'IA peut :
 - M'aider à **mieux comprendre** une consigne ou une notion étudiée par une reformulation par exemple.
 - M'aider à **m'entraîner** en créant des quizz, exercices supplémentaires, ...
 - **Découvrir des pistes de réflexion** sans les recopier, ouvrir le champ des possibles.

CODES D'AUTORISATION

Niveau 1 : Pour réviser : Utilisation possible de l'IA (**pas avant la classe de 4e**) – Voir principe 1

Niveau 2 : Utilisation autorisée, mais avec obligation d'expliquer comment je l'ai utilisée (outil, prompts, vérifications)

Niveau 3 : Par défaut, si aucune mention, l'IA est interdite.



ENGAGEMENTS

Élève :

- Je respecte le code indiqué pour chaque devoir.
- **Je vérifie** toujours la réponse de l'IA et je la **comprends**. Le copier-coller n'est pas autorisé.
- Je garde une trace de mes échanges avec l'IA si l'enseignant le demande.

Parents :

- Je soutiens mon enfant dans cet **usage responsable**.
- Je veille au respect de la charte à la maison.

Enseignants :

- Je précise le code pour chaque devoir si l'IA est autorisée. (Niveau 1 ou 2)
- L'enseignant de technologie forme les élèves à son usage et à son fonctionnement dans le cadre des programmes.
- Je forme les élèves à un usage critique et réfléchi de l'IA.

Fait à , le

Signature de l'élève :

Signature des représentants légaux :

En dehors de la charte :

Lors d'une vie de classe en tout début d'année, le professeur principal distribue la charte, l'explique et la fait coller dans la partie correspondance du carnet de correspondance. Il demande à l'élève et aux représentant légaux de la signer.

Pour animer l'heure de vie de classe, des activités pour son utilisation et le coût énergétique de son utilisation sont recherchées pour proposer au PP.

Elle est reprise en cours d'année pour les 6^e en EMI.

La charte est affichée dans toutes les salles avec des ordinateurs utilisés par les élèves (CDI, salles informatiques, salles de technologie, de SVT,...) en format A3, en couleur.

Voir avec la fédération des parents et/ou la communauté de commune si des associations peuvent intervenir auprès des parents d'élèves.